

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'École de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 20 novembre 2018**

Dix-huit membres du Conseil d'École étaient présents ou représentés, cinq procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

**Membres désignés par la Rectrice de l'Académie de Dijon :**

Monsieur Norbert PERROT  
Monsieur Dominique BEDDELEEM  
Madame Catherine ENGASSER - procuration à madame Claude VALTAT  
Madame Céline NOTEBAERT  
Madame Claude VALTAT

**Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :**

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT - procuration à madame Dominique BOURGEON-RENAULT  
Madame Valérie DELHOMME - procuration à madame Christiane SALMAIN-NORMAND

**Membres élus :**

Représentants des personnels enseignants

*Collège A : les professeurs des universités et assimilés*

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT  
Monsieur Hervé DUCHENE

*Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs*

Madame Nathalie CHARVY  
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

*Collège C : autres enseignants et formateurs*

Madame Nadine WARGNIER

*Collège D : autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale*

Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN  
Madame Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers

Madame Marie GERARD – procuration à monsieur Syméon GRAVEL  
Monsieur Syméon GRAVEL

**Membres désignés par le Conseil d'École :**

Madame Catherine CAILLE-CATTIN - procuration à monsieur Dominique BEDDELEEM

**Invités**

Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY  
Madame Lucie CORBIN

Monsieur Gracian DIDIER  
Madame Elsa LANG RIPERT  
Monsieur Julien MARLOT  
Monsieur Jake MURDOCH  
Madame Véronique PARISOT  
Madame Cathy PERRET

## Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018
- 2 - Budget
  - Bilan 2018
  - Budget initial 2019
  - Tarifs
- 3 - Capacités d'accueil en L1 et en M1
- 4 - Résultats enquête CIPE 17-18 (formation MEEF)
- 5 - Questions diverses

=====

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Président du Conseil d'École ouvre la séance.

Monsieur Gracian DIDIER informe les membres du Conseil d'École que les élections relatives au renouvellement des membres du Conseil d'École ont dû être reportées au regard du nombre important de listes incomplètes et de l'absence de motivation jugée suffisante pour justifier cet état de fait, la seule attestation des candidats n'ayant pas été retenue.

Madame Nadine WARGNIER indique que le comité électoral consultatif n'a pas pris en compte la particularité de la composition de ce conseil avec seulement 2 sièges par collège. Elle se dit choquée de la demande de justification qui constitue selon elle une infraction à la liberté des personnes et à la liberté syndicale.

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018**

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **2 – Budget**

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle les conditions particulières dans lesquelles a été mené le travail sur le bilan du budget 2018 et l'élaboration du budget initial 2019, dues à l'absence de responsable financier à l'ESPE. C'est grâce à l'implication et l'engagement remarquable dont monsieur Gracian DIDIER a fait preuve que la présentation de ce budget est possible. Madame Elsa LANG RIPERT l'en remercie au nom de tous.

## • Bilan 2018

Monsieur Gracian DIDIER indique que le taux d'exécution, constaté au 6 novembre, est de 92 %. La situation des sites de formation est assez homogène avec un taux d'exécution situé entre 85 et 95 %. Pour les services centraux et les missions transversales, les crédits sont quasiment utilisés à 100 %. Un point définitif sera effectué mi-décembre lorsque les données seront complètement stabilisées.

Pour les éléments les plus significatifs, il faut signaler que le département Diderot dépend quasiment entièrement des recettes de formation continue. La dotation de fonctionnement avait été diminuée de 88 % en misant sur les recettes de formation continue, qui, par nature, sont variables et peuvent fluctuer de manière assez importante. Or, cette année, les recettes ont fortement diminué, ce qui a mis le département Diderot dans une situation de tension.

Pour le département des Sciences de l'Éducation, il sera nécessaire de revoir à la hausse la ligne de la licence EFEC qui avait été sous-évaluée cette année.

## • Budget initial 2019

Madame Elsa LANG RIPERT précise que le budget initial a fait l'objet de discussions en amont avec les 4 directeurs adjoints de l'ESPE, les gestionnaires des sites de formation et les chargés de missions transversales de l'ESPE.

L'ESPE n'a pas apporté de modification de fond dans la répartition des crédits et la ventilation reste fidèle au cadre fixé l'année dernière pour la mise en œuvre des axes stratégiques :

- **participer au développement professionnel des enseignants** – assurer le bon fonctionnement des 4 départements de l'ESPE, des 5 sites territoriaux, et donc la vie des usagers au sein de l'ESPE, les déplacements inter-sites des enseignants et des vacataires, le suivi et l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires dans l'entrée dans le métier, notamment pour le département MEEF. En formation continue, maintenir l'engagement de l'ESPE pour les certifications (CAPPEI, CAFFA et CAFIPEMF) et accompagner par la recherche la formation continue des enseignants de l'académie ;
- **encourager une politique d'ouverture** à l'international, en aidant les étudiants à la mobilité pour suivre des stages à l'étranger et découvrir d'autres pratiques éducatives ; ouverture culturelle ; le budget de la mission culture a été utilisé dans sa totalité ;
- **le développement de la recherche** – L'ESPE a renouvelé le choix d'abonder l'enveloppe financière du BQR de 5 000 euros afin de maintenir la dynamique et l'aide à la recherche. Ce BQR apporte un soutien financier aux projets de recherche, à l'organisation de colloques, à la participation aux communications et aux journées d'études, à la publication...
- **poursuivre et maintenir la dynamique autour du numérique.** En 2018, l'achat de 2 serveurs de virtualisation et d'un vidéo-projecteur a permis de maintenir l'infrastructure numérique de l'ESPE. Grâce à l'appel à projets de la région, deux dalles interactives vont être mises en place. Après sollicitation auprès de la DNUM, l'ESPE va disposer d'un premier lot de tablettes qui sera, dans la mesure du possible, complété l'année prochaine.

Deux journées du numérique devraient avoir lieu en mai 2019. L'installation d'une salle numérique, sur le site de Dumont, permettant d'accueillir le matériel innovant, est en cours de réflexion.

Monsieur Gracian DIDIER indique que la dotation globale de fonctionnement subit une légère baisse de 0,7 %.

Pour le département Diderot, les recettes de formation continue sont à la baisse (54 %). Une baisse de la taxe d'apprentissage est également constatée depuis plusieurs années. Il est donc envisagé de passer la dotation de fonctionnement de 1 664 euros à 14 400 euros, afin de permettre au département de pouvoir fonctionner dans des conditions acceptables.

Pour le CIPE, il y a un maintien de la dotation, soit 56 000 euros dont 53 000 euros de masse salariale.

Pour le département Sciences de l'Éducation, les dotations pour la licence EFEC et pour le département Sciences de l'Éducation seront regroupées sur la même ligne, soit un budget de 10 214 euros (augmentation de 43 % afin de tenir compte du développement de la licence) sachant que les recettes de formation continue restent faibles (714 euros).

L'enveloppe recherche n'a pas bougé et la dotation du laboratoire IREDU a baissé de 12 %.

Pour le département MEEF, la hausse constante des recettes de formation continue, en lien principalement avec le M1 professeur des écoles, permet de maintenir un niveau de fonctionnement relativement homogène.

4

La principale nouveauté concerne l'enseignement à distance (CFOAD) qui va être intégré dans les deux composantes concernées (UFR Lettres et ESPE), à compter du 01/01/2019. Les recettes prévisionnelles, estimées à 80 000 euros, sont calculées sur la base des effectifs inscrits en Sciences de l'Éducation, soit 1/3 de l'effectif global de l'enseignement à distance. Une partie de ces recettes va servir à rémunérer les primes pédagogiques à hauteur de 3 732 euros et le « hors maquette » lié à l'encadrement et aux regroupements pédagogiques pour environ 12 000 euros. La charge d'enseignement à distance s'élève donc à 15 732 euros.

Pour les sites, la principale modification concerne Dijon pour lequel une baisse de recettes de 10 000 euros est prévue, liée principalement à la moindre fréquentation de la restauration. La dotation en fonctionnement sera donc abondée pour compenser en grande partie cette perte prévisible et finalement le budget du site Dumont ne diminuera que de 2 %.

Le département MEEF de Nevers enregistre une hausse des recettes liée à l'ouverture de la L2 et à l'hébergement à l'année des étudiants. Dans une logique de rationalisation, les frais de déplacement relatifs à la licence EFEC, estimés à 2 000 euros annuels et supportés jusqu'à présent par le site, seront transférés sur le département des Sciences de l'Éducation.

La charge d'enseignement correspond aux primes liées aux responsabilités pédagogiques et aux charges administratives qui sont imputées sur la dotation de fonctionnement de la composante. L'uB versera une dotation complémentaire, provisionnée à hauteur de 16 500 euros en 2019 sur la base de ce qui a été versé cette année à la composante.

Au final, le budget de l'ESPE sera en hausse de 4,90 %, conséquence de l'effet conjoncturel lié à l'intégration de l'enseignement à distance. En neutralisant cet effet, le budget est en baisse de 2,81 %.

Madame la Rectrice demande une explication sur l'augmentation des recettes de formation continue sur le département MEEF et si ce phénomène est durable.

Monsieur Gracian DIDIER précise qu'à partir de 85 % d'étudiants relevant de la formation continue dans une formation, la composante doit supporter 50 % de la charge. Après vérification et nouveau calcul, il s'est avéré que la composante ne devait pas supporter cette charge de 50%, ce qui a permis la restitution de 16 000 euros au BR1. Au-delà de cette régularisation, une hausse des recettes est constatée sur les deux dernières années.

Madame la Rectrice attire l'attention de la Direction de l'ESPE afin qu'elle reste attentive à la diminution de la dotation du département MEEF. Madame la Rectrice aimerait également disposer d'une analyse sur les avantages et inconvénients que génèrent la restauration et l'hébergement.

Madame la Rectrice demande quel est le public de la formation à distance et quelles sont les modalités d'examens. Elle s'interroge également sur la faisabilité de proposer la L3 à distance l'année prochaine, pour les étudiants qui souhaitent rester à Nevers.

5

Monsieur Jake MURDOCH indique qu'il s'agit de personnes en formation initiale ou bien occupant déjà des postes à responsabilité et qui souhaitent une formation de perfectionnement. Il faut résider à au moins cinquante kilomètres de Dijon ou à l'étranger et être salarié à mi-temps pour être éligible à la formation à distance. Les centres d'examen sont à Dijon et sur les sites gérés par les ambassades. Le calendrier prévoit des sessions de rattrapage en septembre. Que la formation soit dispensée en présentiel ou à distance, les maquettes et les enseignants sont communs. Ouvrir la L3 à distance pour le site de Nevers pourrait être une solution.

Madame Nathalie CHARVY signale que l'ouverture de la licence à Nevers est soutenue par les collectivités locales, l'idée d'ouvrir une L3 en présentiel semble sans doute plus appropriée.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote le budget initial 2019 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### • Tarifs

Alors qu'une diminution de la fréquentation de la restauration est constatée et pour ne pas ajouter un effet dissuasif supplémentaire, la proposition faite est de reconduire les tarifs en vigueur cette année.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote les tarifs qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3 – Capacités d'accueil en M1 et en L1

Pour le master MEEF 2<sup>nd</sup> degré et les différents parcours, madame Lucie CORBIN indique que la capacité d'accueil et les critères d'examen des candidatures sont les mêmes que l'année dernière. Pour la mention « Pratiques et Ingénierie de la formation », la capacité d'accueil est fixée à 20.

Pour le master MEEF 1<sup>er</sup> degré, suite à une forte demande, une limitation du nombre possible d'entrants est nécessaire. La capacité d'accueil proposée est de 245 (dont 30 redoublants) soit celle actuelle. Après concertation avec les équipes, il est prévu de mettre en place un test de sélection à l'entrée en master 1 MEEF 1<sup>er</sup> degré portant sur les fondamentaux, avec 1/3 de questions sur les mathématiques, 1/3 de questions sur le français et 1/3 de questions de connaissances générales sur le système éducatif mais aussi sur la motivation du candidat et la connaissance du métier. Ce test pourrait être réalisé en présentiel sur les 4 sites sur une demi-journée, éventuellement un samedi matin.

Madame la Rectrice précise que le programme doit être annoncé suffisamment tôt afin de laisser le temps aux candidats de travailler les matières pour lesquelles ils n'auraient pas le niveau requis.

Madame Claude VALTAT demande pourquoi la fermeture des inscriptions est si tardive.

Madame Lucie CORBIN précise que le 30 septembre correspond à la seconde vague, date demandée par l'uB. Il est néanmoins possible de retirer cette date puisqu'au 10 mai, le nombre d'inscriptions est atteint.

6

Pour le master « Direction de projets ou établissements culturels », madame Véronique PARISOT indique que la capacité d'accueil a été ramenée à 30 au lieu de 40. Le recrutement du master CCRF se fera sur audition des candidats.

Pour le master Sciences de l'Éducation, afin de gérer au mieux le flux des suivis de mémoire, monsieur Jake MURDOCH indique que la capacité d'accueil a été abaissée à 40 étudiants. Par rapport aux critères d'examen des candidatures, il est demandé d'ajouter les notes des matières principales.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote les capacités d'accueil et les critères d'examen des candidatures pour les masters 1 qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour la L1 EFEC, la capacité d'accueil est fixée à 60 pour Dijon et 55 à Nevers avec une capacité « d'autres procédures » de 10 par site. Compte tenu des moyens disponibles, Dijon regrouperait les départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne et Nevers celui de la Nièvre. Pour mémoire, l'année dernière, Nevers regroupait les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Madame Nathalie CHARVY demande à ce que la sectorisation soit reconsidérée car il n'y aura pas assez d'étudiants. Par rapport à l'opportunité et à la faisabilité de l'ouverture d'une 3<sup>e</sup> année de licence à Nevers, un état des lieux des enseignements nécessitant la présence des enseignants du département Sciences de l'Éducation a été dressé : 50 % de visio et 50 % de présentiel, soit 3 à 4 déplacements maximum par semestre. L'ouverture de la L3 Nevers ne

demanderait pas beaucoup plus de présence. Il s'agit d'assurer la cohérence d'un parcours et de prendre en compte la dimension sociale de la future formation des enseignants. Mettre en place un continuum de formation à Nevers, c'est aller dans le sens d'un maillage territorial qui a été appelé de ses vœux par l'ensemble des membres de la communauté. Madame Nathalie CHARVY rappelle que l'ouverture de la L2 à Nevers a permis le recrutement d'un contractuel et qu'un poste de PRAG soit pourvu.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que l'ouverture de la L3 à Nevers était possible à la condition qu'il y ait un groupe à Nevers et trois groupes sur Dijon afin de rester à effectif global constant sur les 3 années. Les candidats des départements 21-71-89 peuvent faire un 2<sup>e</sup> vœu à Nevers mais ils ne seront pas prioritaires. Ils seront classés par rapport aux critères mais en aucun cas par rapport aux secteurs. Il faut laisser la possibilité aux nivernais d'aller faire des études en dehors de la Nièvre tout en protégeant les bacheliers nivernais qui voudraient absolument rester sur Nevers. En termes de déplacement, ni le département de Saône-et-Loire ni celui de l'Yonne ne sont favorables à une sectorisation sur Nevers. Sur les 67 inscrits actuellement en L1, un tiers est de la Nièvre, un tiers de Saône-et-Loire et un peu moins d'un tiers de l'Yonne. La répartition proposée rend très compliquée l'atteinte des capacités avec deux groupes à Nevers.

Madame la Rectrice précise qu'il y a un taux de pression énorme sur cette licence pour laquelle l'ensemble des demandes n'a pu être satisfait. Cette sectorisation est dangereuse car un grand nombre de jeunes motivés pour suivre la Licence EFEC va être en compétition pour Dijon sans certitude d'être pris dans la Nièvre puisque hors secteur. Soit il faut augmenter la capacité d'accueil sur Dijon, soit il faut proposer la même sectorisation que l'année dernière. Tous les jeunes de la région doivent avoir la possibilité de faire la licence de leur choix au plus près de chez eux.

7

Madame Nathalie CHARVY pense que, s'il n'y a qu'un groupe de L1 à Nevers, celui-ci ne sera pas assez important pour assurer la L2 et, par la même occasion, il sera impossible d'ouvrir un groupe de L3. Elle rappelle que le conseil d'agglomération et le conseil départemental « mettent la main à la poche » de façon extrêmement significative.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute qu'il y a, en outre, la volonté de l'université d'avoir un site territorial qui permette aux jeunes bacheliers nivernais de poursuivre leurs études à Nevers.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote les capacités d'accueil (70 pour Dijon et 65 pour Nevers) pour la L1 EFEC qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet ensuite au vote la sectorisation proposée : départements 21,71 et 89 vers le site de Dijon et département 58 vers le site de Nevers :

- 12 voix contre
- 5 abstentions

En conséquence, la sectorisation n'est pas approuvée. Conformément à cette décision, les membres du Conseil d'École seront appelés très prochainement à se prononcer par voie électronique sur une nouvelle proposition de sectorisation.

Monsieur Jake MURDOCH indique que les critères d'examen des candidatures portent sur les notes de contrôle continu de 1<sup>re</sup> et Terminale et également sur les appréciations des enseignants sur le comportement de l'élève en classe.

Madame la Rectrice indique que pour l'histoire-géographie et la philosophie, il est possible de demander les notes des bacs blancs. En revanche, il suffit de demander les notes du bac de français qui sont communiquées dès juillet.

Par rapport à toutes les remarques liées à Parcoursup, il est demandé d'avoir une visibilité sur les critères à partir desquels les lycéens vont être jugés. Or, les attendus nationaux ne sont pas spécifiques à l'uB. Il faut être plus précis et donner des indications claires aux candidats sur leur chance d'être bien placés compte tenu de leurs dossiers.

Après prise en compte de la modification demandée, les critères d'examen des candidatures à la licence EFEC, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4 – Résultats enquête CIPE 17-18 (Présentation de Madame Cathy PERRET - cf. annexe 1)**

Intervention de Madame Nathalie CHARVY (cf. annexe 2)

Madame Claude VALTAT signale que le rectorat s'est inspiré de ce questionnaire pour auditer 400 T1-T2-T3 en février-mars prochains. Pour croiser les informations, il leur sera demandé l'origine géographique de l'ESPE fréquentée. Les chefs d'établissement et les inspecteurs seront également questionnés.

8

Madame Nathalie CHARVY indique qu'il y a un dispositif de suivi de mémoire à part entière avec un cahier des charges spécifique qui dispose d'une méthodologie de la recherche mais qui a une finalité très explicite par rapport à l'aboutissement qu'est le mémoire. Les sujets choisis sont très souvent en lien avec le besoin du stagiaire. Par ailleurs, il y a des séminaires de recherche où les sujets traités correspondent aux champs de recherche des enseignants-chercheurs. Dans la mesure où ils sont dans l'urgence de répondre à leurs besoins, les étudiants ne comprennent pas l'articulation entre les séminaires de recherche et les dispositifs de suivi de mémoire.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que cette difficulté du lien entre les séminaires de recherche, la recherche, les apports de la recherche et le besoin immédiat de nourrir son mémoire est un sujet récurrent dans le réseau des ESPE.

#### **5 – Questions diverses**

Madame Nadine WARGNIER donne lecture de la motion du CPER MEEF 1<sup>er</sup> degré (cf. annexe 3).

Madame Elsa LANG RIPERT signale que la question d'élargir les possibilités pour les usagers de stationner sur le site de Dumont sera abordée lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.

Le Président du Conseil d'École de l'ESPE

Norbert PERROT